

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA SOCIETE ELVYA
Production et distribution de chauffage et de froid urbains Lyon-Villeurbanne

La CCSPL retient pour 2010 une meilleure maîtrise des émissions de CO₂ (baisse de CO₂ par kwh de 7,6% par rapport à 2009) améliorant le bilan environnemental pour le Grand Lyon, et les actions du Grand Lyon et du délégataire pour améliorer la recherche de fuites sur le réseau (travaux de réparations et de gros entretien).

Elle constate une progression de la part abonnement (R2c) de 3% en 2010 et sera attentive à son évolution dans la perspective du prochain contrat de gestion du chauffage urbain.

La CCSPL exprime sa satisfaction concernant la mixité énergétique enregistrée en 2010. En effet avec un taux d'énergie renouvelable de 50,52% en 2010, les abonnés et les usagers du réseau de chaleur bénéficieront en 2011 du taux de TVA réduit à 5,5% sur l'ensemble du prix de vente de chaleur (R1+R2).

En conséquence, la CCSPL souhaite que le Grand Lyon reste très vigilant sur les autorisations de raccordement de nouveaux abonnés au regard de la capacité actuelle du réseau afin de garantir pour les années à venir un taux de TVA réduit ainsi que la sécurité du réseau, dans l'attente de l'élaboration du Schéma Directeur du réseau de chaleur d'Agglomération.

Enfin, la CCSPL note que la méthode pour comparer les tarifs des différents modes de chauffage (chauffage urbain, gaz collectif, gaz individuel, chauffage électrique,..) proposée par Amorce et retenue par le Grand Lyon est reconnue par les collectivités et le Conseil général des Mines.

La CCSPL demande que le Grand Lyon vérifie la cohérence entre la part abonnement du contrat ELVYA calculée par le délégataire et la moyenne des abonnements des contrats issus des données du rapport d'activités.